

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2022**

Procès-verbal des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin, à quatorze heures et trente minutes,

Les actionnaires de la Société FRANCE TOURISME IMMOBILIER se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à La Chapelle Œcuménique – Flaine Forum – 74300 FLAINE, sur convocation du Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire titulaire de titres nominatifs a été convoqué par lettre simple.

Un avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 18 mai 2022.

Un avis de convocation a été inséré au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans le journal Le Dauphiné Libéré du 6 Juin 2022.

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier BRUNETTI, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Sont désignés en qualité de scrutateurs de l'Assemblée, les deux actionnaires présents et acceptant cette fonction, représentant le plus grand nombre de voix :

- la société F I P P, représentée par Madame Soliath ALABI,
- la société RODRA INVESTISSEMENTS SCS représentée par Monsieur Xavier BRUNETTI.

Le bureau désigne également en qualité de secrétaire de séance Madame Soliath ALABI.

Le Commissaire aux Comptes titulaire, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception, est absent et excusé.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance possèdent 15 723 450 actions sur les 29 242 665 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

L'Assemblée représentant plus du cinquième²⁶ du capital est régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

Les 15 723 450 actions représentent un nombre égal de voix.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- les feuilles de présence,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,

- la copie de l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 18 mai 2022,
- la copie de l'avis de convocation paru au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires et dans le journal Le Dauphiné Libéré du 6 Juin 2022,
- la copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires nominatifs,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes accompagnée de l'accusé de réception,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et leurs annexes,
- les statuts,
- l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions,
- un formulaire de procuration,
- un formulaire de vote par correspondance,
- un formulaire de demande d'envoi de documents.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Xavier Brunetti ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Ludovic Dauphin ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de FIPP ;
- Fixation de la rémunération globale annuelle des administrateurs pour l'exercice en cours ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée le rapport de gestion du conseil d'Administration. Le Président résume l'activité de la société intervenue au cours de l'exercice.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

XB AS

PREMIERE RESOLUTION (*Approbation des comptes*)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après présentation des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et qui se traduisent par un bénéfice de 187.177,61 euros.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés.

VOIX POUR : 15 723 450

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DEUXIEME RESOLUTION (*Quitus aux Administrateurs*)

En conséquence de la première résolution, l'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés.

VOIX POUR : 15 723 450

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TROISIEME RESOLUTION (*Affectation du résultat*)

L'Assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, d'un montant de 187.177,61 euros, de la manière suivante :

ORIGINE :

BENEFICE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 : 187.177,61 €
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR : (9 876 151,72) €

AFFECTATION :

EN TOTALITE, AU REPORT A NOUVEAU : (9.688.974,11) €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'au titre des trois derniers exercices la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés.

VOIX POUR : 15 723 450

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUATRIEME RESOLUTION (*Conventions réglementées*)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

VOIX POUR : 15 723 450

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

CINQUIEME RESOLUTION (*Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Xavier BRUNETTI*)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Xavier BRUNETTI est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

VOIX POUR : 15 723 450

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SIXIEME RESOLUTION (*Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Ludovic DAUPHIN*)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Ludovic DAUPHIN est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période d'une année soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

VOIX POUR : 15 723 450

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

SEPTIEME RESOLUTION (*Renouvellement du mandat d'Administrateur de F I P P*)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'Administrateur de F I P P est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période d'une année soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

VOIX POUR : 15 723 450

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

HUITIEME RESOLUTION (*rémunération des administrateurs pour l'exercice en cours*)

L'assemblée générale fixe le montant de la rémunération globale annuelle des administrateurs à répartir entre ces derniers, pour l'exercice en cours, à 9.600 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

VOIX POUR : 15 723 450

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NEUVIEME RESOLUTION (*Nomination du commissaire aux comptes titulaire*)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat du commissaire aux comptes titulaire est arrivé à son terme décide de renouveler en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

DELOITTE & ASSOCIES

Pour une durée de 6 exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

VOIX POUR : 15 723 450

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DIXIEME RESOLUTION (*Nomination du commissaire aux comptes suppléant*)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat du commissaire aux comptes suppléant est arrivé à son terme décide de renouveler en qualité de commissaire aux comptes suppléant :

B.E.A.S

Pour une durée de 6 exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

VOIX POUR : 15 723 450

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 02

XB

AS

ONZIEME RESOLUTION (*Pouvoirs pour les formalités*)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

VOIX POUR : 15 723 450

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'S. S.', written in a cursive style.

Les Scrutateurs

Two blue ink signatures, one above the other, in a cursive style.

Le Secrétaire

A blue ink signature in a cursive style.